



## Partager un écosystème –

Vous campez dans l'habitat de la faune

La faune a besoin de chaque parcelle de ce territoire pour survivre. Vous pourriez rencontrer des animaux sauvages en tout temps.

### Faites ce qu'il faut!

- Restez toujours conscient de votre entourage, surtout au crépuscule et à l'aube.
- Faites du bruit et évitez de vous promener seul.
- Apprenez le mode d'emploi du gaz poivré et transportez-en en bombe.
- Ne laissez jamais traîner de nourriture ou d'articles parfumés dans votre emplacement de camping.

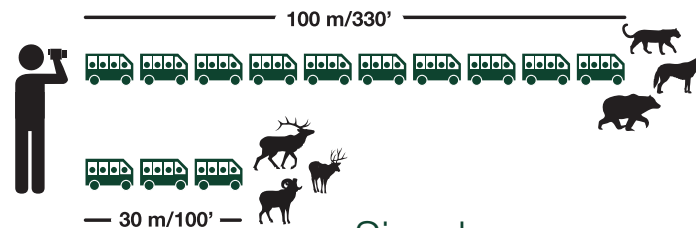


## Observation de la faune –

Quelques mots sur la sécurité

Il peut être exaltant et gratifiant d'observer des animaux sauvages. Mais n'oubliez pas :

- Tous les animaux sauvages peuvent être dangereux.
- Il est illégal de s'approcher d'un animal sauvage, de l'attirer ou de le nourrir, peu importe sa taille.
- Ne vous arrêtez que si vous pouvez le faire sans danger. Rangez-vous sur le bas-côté et évitez de bloquer la circulation.
- Restez dans votre véhicule.
- Observez pendant quelques instants, prenez une photo à une distance sûre et poursuivez votre route.
- Restez en tout temps à une distance sûre des animaux sauvages (de 30 à 100 m).



Signalez immédiatement tous les ours, les couguars et les loups que vous observez.

Parcs nationaux Banff, Kootenay et Yoho Service de répartition : **403-762-1470**

Parc national Jasper et parcs nationaux du Mont- Revelstoke et des Glaciers Service de répartition : **780-852-6155**

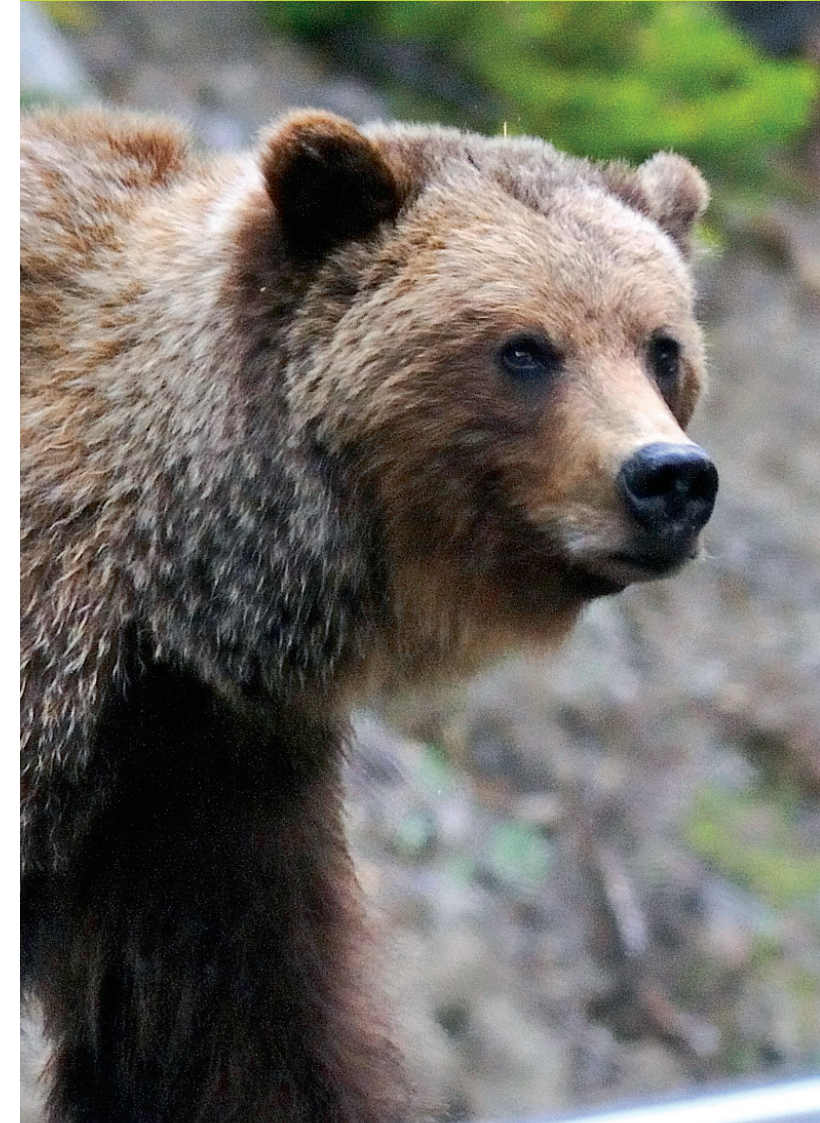
Parc national des Lacs-Waterton Bureau du parc : **403-859-2224**



Pour en apprendre davantage sur la sécurité au pays des ours : [parcscanada.gc.ca/mt-ours](http://parcscanada.gc.ca/mt-ours)



# Programme des emplacements de camping propres



Parcs Canada

Parks Canada

Canada



# Bienvenue!

**Vous faites du camping dans un joyau naturel – un parc national.** Nous partageons ce territoire avec des animaux qui en dépendent pour leur survie, notamment des ours noirs, des grizzlis, des cougars, des loups, des coyotes, des écureuils et des oiseaux.

Parcs Canada a instauré le Programme des emplacements de camping propres pour assurer votre sécurité et pour aider les animaux des parcs nationaux à rester vivants et sauvages. Les campeurs et le personnel du parc doivent veiller à ce qu'aucun objet susceptible d'attirer des animaux sauvages ne soit laissé sans surveillance dans les campings.



Gardez votre emplacement propre!

Si votre emplacement n'est pas propre...

**En faisant du camping ici, vous acceptez de ranger votre nourriture et vos articles parfumés dans :**

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides;
- un casier à provisions du camping.

Vous ne devez jamais laisser de nourriture et d'articles parfumés dans un abri ouvert, grillagé ou à parois souples comme :

- une tente;
- la caisse ouverte d'un camion;
- un abri pour les repas;
- une tente-roulotte.

Cette règle s'applique lorsque vous ne vous servez pas de votre nourriture et de vos produits parfumés :

- pendant la nuit, lorsque vous dormez;
- lorsque vous n'êtes pas dans votre emplacement de camping, indépendamment de la durée de votre absence.

R64-402/2021F  
978-0-660-37546-5

**En faisant du camping ici, vous acceptez ce qui suit :**

**Il se peut que le personnel de Parcs Canada pénètre dans les sections ouvertes et visibles d'un emplacement de camping sans surveillance pour enlever et placer en lieu sûr les articles laissés à la vue qui pourraient attirer des animaux sauvages.**

Si vous revenez à votre emplacement et que vous ne trouvez pas certains objets que vous aviez laissés sans surveillance, vérifiez si le personnel du parc a laissé un avis écrit. Vous y trouverez d'autres instructions.

**GARDEZ VOTRE EMPLACEMENT DE CAMPING PROPRE** afin de réduire les risques pour votre sécurité et celle de la faune.



Si vous ne vous conformez pas aux exigences du Programme des emplacements de camping propres, vous vous exposez à une révocation de votre permis de camping sans possibilité de remboursement ainsi qu'à des accusations portées en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada et de son règlement.



Le saviez-vous?

Tout ce qui dégage une odeur ou qui peut être considéré comme de la nourriture pourrait attirer des animaux sauvages.

**Ne laissez AUCUN des objets suivants sans surveillance :**

- Nourriture – ouverte ou fermée
- Ordures et restes de nourriture
- Glacières – pleines ou vides
- Vaisselle et chaudrons – propres ou sales
- Nourriture pour animaux de compagnie et bols
- Bouteilles et canettes – pleines ou vides
- Barbecues et réchauds de camping – propres ou sales
- TOUT article associé à la préparation des repas

Les animaux sauvages doivent trouver leurs propres sources de nourriture naturelles et n'ont pas besoin des vôtres. Si vous nourrissez des animaux ou si vous laissez de la nourriture odorante sans surveillance, vous attirez la faune au bord des routes, dans les aires de pique-nique et dans les campings. Ces gestes peuvent être dangereux pour vous et pour les animaux.

**Avis aux propriétaires d'animaux de compagnie!**

Vous devez tenir vos animaux de compagnie en laisse en tout temps. Ne les laissez jamais dehors sans surveillance. Ils pourraient attirer des carnivores tels que des ours, des cougars, des loups ou des coyotes et se faire attaquer.

